

Présents :

- Mmes : BOINNARD MORALLET Laurence, BOINNARD Nadine, BOYAT Sylvie, VAUTHAY Eliane et ROSSET Erika.
- Mrs : BAUD Jérôme, COURRIER Fabien, MENOUD Florian, MORAND Jean-Claude, ROSSET Mickaël, VAUTHAY Michaël et VULLIEZ Christian.

Excusés :

- Mr BENOIT Stéphane.

Excusée pour retard :

- Mme MUDRY BONAND Marie.

Mickaël ROSSET est nommé secrétaire de séance.

1) Présentation sur l'utilisation de l'éclairage public par l'association « la nuit, je vis ! ».

La présentation commence à 19h15.

Intervenants :

- Mme POMMIER, membre du Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement Chablais Léman (CPIE).
- Mr VOGEL du Syane présent en visio-conférence.

En introduction, Mr VOGEL propose au conseil municipal de se positionner pour éventuellement passer sur une phase d'étude. Avec un Budget de 220000€, il serait possible d'obtenir une baisse d'intensité de 80% permettant alors de réaliser d'importantes économies.

Jean-Claude MORAND confirme que ces économies permettraient d'auto-financer un emprunt, d'autant plus que le créneau est favorable pour emprunter.

Selon Mme POMMIER, l'objectif est d'aller vers une sobriété lumineuse à l'échelle des communes. Au-delà de l'impact énergétique et financier, la pollution lumineuse entraîne en effet une perte du ciel nocturne (visibilité des étoiles), impacte la vie des insectes, influence le déplacement des animaux et notamment la migration des oiseaux. Cette pollution a de plus une influence sur la santé humaine avec notamment l'apparition de cas de trouble du sommeil.

Parmi les moyens d'action, elle propose de :

- réorienter les faisceaux lumineux,
- réadapter la couleur de l'éclairage,
- mettre en place des extinctions ou des atténuations de l'éclairage.

Il est intéressant en parallèle d'impliquer les habitants pour recueillir leur avis et réduire les conflits. Des moyens pédagogiques existent à cet effet : balades nocturnes, réunions publiques...

Jean-Claude MORAND précise que les éclairages se situant sur les routes départementales répondent à une réglementation spécifique et la commune a eu peu d'influence sur ces choix techniques et sur la répartition des éclairages.

Concernant l'abaissement et l'extinction, Mr VOGEL explique que le choix est très aléatoire en fonction des communes et en fonction de la nature du secteur concerné : zones touristiques ou résidentielles...

Actuellement, on peut déjà effectuer des tests de coupure sur les anciens réseaux par secteur et l'abaissement pourrait se faire dès à présent sur le réseau neuf mis en œuvre récemment chez les Rossets.

Pour Jean-Claude MORAND, l'économie réside prioritairement dans les travaux d'amélioration du réseau ; les variations d'éclairage pourraient être testés plutôt ultérieurement.

Mme POMMIER complète en ajoutant qu'en matière de sécurité, il n'y a pas plus d'accidents de voiture en cas d'extinction, l'éclairage public n'étant pas une obligation. D'autre part, concernant les intrusions, il n'y a pas eu plus de cambriolages sur les secteurs d'extinction.

La séance de réunion du conseil municipal débute à 20h00.

Jean-Claude MORAND présente le compte-rendu du conseil municipal du 21 octobre 2021 et demande s'il y a des remarques particulières. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2) Engagement des travaux d'amélioration du réseau d'éclairage public.

Le conseil municipal débat sur le financement de l'amélioration du réseau d'éclairage de la commune.

Selon Jean-Claude MORAND, nous avons actuellement des propositions financières très favorables de la part des banques du fait des faibles taux d'intérêts. Il rappelle que cet emprunt serait autofinancé à moyen terme par les économies réalisées. Il précise également que les économies d'énergie sont une tendance majeure à l'échelle du Chablais.

3) Enfouissement des réseaux.

- Enfouissement des réseaux secs au Clos Rosset.

L'intérêt serait d'entreprendre des travaux jumelés avec Enedis afin d'enfouir les réseaux secs (BT, HT et télécom) et enlever les poteaux. Pour faire des conventions entre Enedis et Orange, une décision communale est nécessaire et le Syane serait chargé de coordonner les acteurs. L'avantage est de profiter des gros travaux d'Enedis et il semble opportun de faire tous les travaux en même temps.

Marie MUDRY BONAND intègre la séance à 20h30.

- Extension du réseau d'eau potable et de défense incendie de Saint Martin.

La proposition serait de faire un emprunt car la commune n'est pas capable d'autofinancer ces travaux.

En effet les 2 maisons du bas du Clos Rosset ne sont actuellement pas alimentées en eau potable. Elles ne disposent que d'une source dont l'eau s'avère non potable. Ce nouveau réseau d'alimentation aurait en plus l'avantage de répondre aux normes de la protection incendie.

Avant de débattre, Laurence BOINNARD MORALLET sort de la séance pour conflit d'intérêt potentiel.

Des doutes sont alors émis sur l'intérêt du maillage du réseau d'eau avec les communes à proximité. Une vigilance devra être portée notamment sur la conservation de la qualité de notre eau face à d'éventuelles normes imposées qui impliqueraient un traitement chimique.

- Travaux d'enfouissement des réseaux électrique au village de Saint Martin.

Il est reconnu par les membres du conseil que la disparition des lignes aériennes contribuerait à l'embellissement de l'entrée du village ainsi qu'à l'équité avec les autres hameaux de la commune.

Le conseil municipal débat sur le projet global.

Jean-Claude MORAND rappelle que nous avons actuellement des propositions financières très favorables de la part des banques du fait des faibles taux d'intérêts. Les signatures doivent pour cela se faire à court terme.

Il présente ensuite l'impact des nouveaux emprunts sur le plan pluriannuel et estime que les nouvelles annuités seraient tout à fait gérables.

La question se pose sur le fait de conserver la possibilité de financer des projets futurs et notamment la rénovation de la chapelle de Saint Martin.

Jean-Claude MORAND démontre que ce projet de rénovation est financé quasiment dans sa globalité.

D'autre part il fait remarquer que, de manière générale, un emprunt qui est versé dans les caisses de la commune pourrait être redistribué si des problèmes apparaissaient sur les projets en question. Les projets ultérieurs pourraient concerner l'aire de loisir, la scierie de chez Molliet et la traversée du village. Ces priorités resteront à définir.

Le conseil municipal délibère ensuite par projet :

- Le conseil municipal délibère à l'unanimité sur le projet d'amélioration du réseau d'éclairage public de la commune et décide de réaliser un prêt de 160 000€ auprès de la Caisse d'Epargne sur une durée de 15 ans.

Les annuités seront couvertes par les économies à la fois d'énergie et de maintenance des réseaux.

Une commission de travail est alors activée pour définir l'orientation des travaux. Elle se compose de Jean-Claude MORAND, Jérôme BAUD, Michael VAUTHAY, Laurence BOINNARD MORALLET, Erika ROSSET et Sylvie BOYAT.

- Le conseil municipal délibère sur le projet d'enfouissement des réseaux secs au Clos Rosset et l'approuve à l'unanimité.

Avant de délibérer sur le projet d'extension du réseau d'eau de Saint Martin, Laurence BOINNARD MORALLET sort de la séance pour conflit d'intérêt potentiel.

- Le conseil municipal délibère ensuite pour la réalisation de cette extension et approuve ce projet à 12 voix pour. Il décide de réaliser un prêt de 60000€ sur 15 ans auprès du Crédit Agricole des Savoies.

Laurence BOINNARD MORALLET réintègre la séance.

- Le conseil municipal délibère sur l'enfouissement du réseau électrique au hameau de Saint Martin. Ce projet est adopté à l'unanimité avec la réalisation d'un prêt de 110000€ sur 15 ans auprès de la Caisse d'Epargne.

Pour donner suite aux votes des 3 emprunts, le conseil municipal donne tous les pouvoirs à Monsieur le maire pour concrétiser administrativement ces dossiers auprès des banques.

Le conseil municipal donne un avis favorable.

Monsieur le maire propose de déposer un dossier de demande de subvention au département de la Haute Savoie et de l'Agence de l'eau pour les travaux du réseau d'eau de St Martin.

Le conseil municipal donne un avis favorable.

Monsieur le maire propose une décision modificative budgétaire pour prendre en compte les travaux liés :

- Au réseau d'eau potable de St Martin
- À l'enfouissement des réseaux secs de St Martin
- À l'amélioration de l'éclairage public.

Le conseil municipal donne un avis favorable.

4) Délibération sur les remarques répertoriées par les élus à propos du PLUi-H.

Une décision doit être prise lors de cette réunion sur le changement de destination de la scierie de chez les Meuniers. L'ensemble des propriétaires ont été rencontrés : Les propriétaires des terrains qui doivent mentionner le droit de passage qui permettrait la réalisation du réseau d'eau potable sont favorables. De plus il a été convenu que cette alimentation en eau ainsi que l'installation d'une micro-station d'assainissement serait prise en charge financièrement par les futurs propriétaires de la scierie.

Dans cette configuration, le conseil municipal délibère et approuve ce changement de destination à l'unanimité.

Concernant la liste des remarques portant sur le PLUi-H, le conseil municipal délibère et l'approuve à l'unanimité.

Erika ROSSET quitte la séance à 22h00.

5) Réseau des eaux pluviales : Saisine de l'Autorité Environnementale sur le zonage de l'assainissement communal.

Chaque commune doit délibérer individuellement pour valider et arrêter le projet de zonage établi par le bureau d'étude NICOT, ces zonages étant de compétence communale. Cette délibération est une formalité qui permet à l'étude d'être présentée à l'autorité environnementale.

Le conseil délibère et approuve cette formalité à 12 voix pour.

6) Fonds de concours pour les travaux de voirie C.C.H.C.

Le conseil municipal délibère sur le transfert de 30000€ (20800€ en investissement et 9200€ en fonctionnement) pour les travaux de voirie réalisés par la CCHC par 12 voies pour.

7) Demande de branchement en eau potable à « La Croix ».

Suite à l'historique exposé par Jean-Claude MORAND sur la construction concernée à la Croix, une proposition consiste à demander le respect des engagements pris ainsi que la mise en conformité de la construction concernant notamment le bétonnage de l'accès.

En collaboration avec le propriétaire, Le branchement en eau potable pourra être étudié.

À cet effet, Un courrier reste à valider et une entrevue doit être organisée.

8) Questions diverses.

- Nadine BOINNARD fait part d'une rumeur anxiogène concernant la mise à disposition d'un terrain aux Girods au profit des gens du voyage.
Jean-Claude MORAND répond qu'il n'y a pas de zone référencée au profit des gens du voyage inscrite au PLUi-H sur la commune de Seytroux.
- Il est remarqué que le bâtiment d'Eddy BOINNARD situé Sous Seytroux ne figure pas au cadastre.
Il s'agit probablement d'un retard de mise à jour du cadastre.
Ce détail a été noté dans la liste des remarques concernant le PLUi-H.

9) Calendrier.

- Marie BONAND se rendra à l'AG du SICA le samedi 27 novembre.
Elle se propose également comme élue référente pour participer à l'élaboration du contrat de territoire Espace Naturel Sensible du Haut Chablais.
- Réunion d'urbanisme programmée le 25 novembre à 19h00.
- Conférence des maires du Chablais à Thonon.
- Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 09 décembre à 18h30

La séance est levée à 23h00.